

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES POUR DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION INTERACTIVE

Présentation d'une demande financière	1
Partie A : Identification	2
Partie B : Proposition détaillée	2
Partie C : Information financière	3
Partie D : Documents à joindre à la demande	3
Questions et réponses	4

Présentation d'une demande financière

Veuillez constituer un document de présentation respectant l'ordre des parties présentées dans le présent document. Chacune des parties dresse une liste non exhaustive de l'information requise.

Les dossiers doivent être imprimés et envoyés numériquement. Les documents doivent être envoyés par la poste et par courriel à l'adresse qui suit, au plus tard le **vendredi 13 octobre 2017** :

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Programme d'aide aux entreprises pour des activités de production interactive (programme pilote)
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Canada

Pour toute question relative au Programme d'aide aux entreprises pour des activités de production interactive (programme pilote), selon le domaine concerné, veuillez communiquer avec :

Alain Rondeau
Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
514 841-2291 | 1 800 363-0401
alain.rondeau@sodec.gouv.qc.ca

Christian Lamy
Direction générale du livre, des métiers d'art, de la musique et des variétés
514 841-2286 | 1 800 363-0401
christian.lamy@sodec.gouv.qc.ca

Partie A : Identification

Formulaire de demande

Veuillez remplir et signer le [formulaire de demande](#).

Partie B : Proposition détaillée

Description du nouveau champ d'activité

Quel nouveau champ d'activité relié à la création et à la production interactive comptez-vous développer au cours des deux prochaines années?

En quoi ces activités sont-elles novatrices pour votre entreprise?

En quoi le développement de ce nouveau champ vous distingue-t-il dans l'industrie?

En quoi l'aide de la SODEC contribuera-t-elle à son développement?

Pourquoi la SODEC devrait-elle retenir votre proposition de développement d'affaires?

Description détaillée des travaux à exécuter

Décrivez les travaux à exécuter pour la réalisation de votre proposition.

Calendrier élaboré de réalisation des travaux à exécuter

Décrivez les principales étapes de réalisation du développement de votre nouveau champ d'activité.

Résultats envisagés à court et long termes

Décrivez les objectifs et les résultats que vous souhaitez atteindre. Prenez soin de présenter des indicateurs chiffrés et réalistes.

Partenaires

En quoi votre partenaire est-il essentiel pour le développement de votre nouveau champ d'activité? Donnez les détails du partenariat envisagé.

Budget prévisionnel détaillé et structure de financement

Le budget détaillé comportera un exposé complet des coûts. Les charges énumérées dans le budget doivent être réalistes, appropriées et conformes à la portée et aux résultats escomptés.

Le budget devra présenter les sources de revenus envisagées (le financement public et privé, l'apport de l'entreprise requérante en argent et en services, l'apport des partenaires en argent et en services, etc.) ainsi que l'ensemble des dépenses (salaires, honoraires, mise à niveau technique ou technologique, libération de droits, infrastructures technologiques matérielles et logicielles, études et évaluation de marché, frais d'administration, etc.). Le modèle proposé par le Fonds Bell ou le Fonds des médias du Canada peut être utilisé.

La contribution de la SODEC, mise à part l'intégralité du financement, y compris l'investissement du requérant et des autres partenaires, doit faire l'objet de promesses étayées par des documents d'accompagnement adéquats au moment de la proposition.

La structure de financement devra être détaillée, comprenant les lettres de confirmation de financement, le cas échéant. Si le financement n'est pas complété au moment de la présentation de la proposition, l'entreprise devra faire état d'un financement confirmé avec des preuves à l'appui si elle retenue.

Partie C : Information financière

États financiers

Veuillez fournir les derniers états financiers de votre entreprise (minimalement une mission d'examen) dûment approuvés et signés par les administrateurs.

Prévisions financières détaillées

Veuillez présenter les prévisions financières détaillées pour les exercices couvrant le développement du nouveau champ d'activité.

Partie D : Documents à joindre à la demande

Dossier maître

Mise à jour du dossier maître :

- Description de l'entreprise, de ses activités et de ses principales réalisations
- Plan d'affaires actuel de l'entreprise
- Organigramme de l'entreprise requérante et des entreprises liées à celle-ci, le cas échéant, avec actionnariat
- Curriculum vitæ des dirigeants de l'entreprise
- Copie des documents constitutifs (certificat de constitution, statuts, déclaration d'immatriculation, certificat de modification, le cas échéant) et de la convention de société ou entre actionnaires

- Contrats avec les partenaires
- [Attestation du secrétaire ou du président de l'entreprise](#) requérante confirmant :
 - le nom des actionnaires (ou des membres) et les détails sur leur actionnariat ou participation (nombre d'actions avec droit de vote ou parts et pourcentage de droit de vote), leur citoyenneté et s'ils sont domiciliés au Québec
 - le nom des administrateurs, leur citoyenneté et s'ils sont domiciliés au Québec

Documents à télécharger

Pour la présentation d'une demande de soutien :

- [Formulaire de demande](#) (Partie A)
- [Attestation des actionnaires et des administrateurs de l'entreprise](#)

Questions et réponses

Q. Comment définit-on les activités de production interactive dans le cadre de ce programme?

R. Dans le cadre de ce programme d'aide, la SODEC s'aligne sur la définition utilisée par le Fonds des médias du Canada.

« Par interactivité, on entend une expérience participative significative de l'utilisateur avec le produit ou la technologie (y compris les technologies immersives qui font appel aux sens des utilisateurs et les stimulent de façon à créer une sensation réelle sur le plan perceptuel), ou de l'utilisateur avec d'autres utilisateurs par l'intermédiaire du produit ou de la technologie. Les projets utilisant Internet ou des plateformes mobiles pour diffuser des contenus linéaires dénués de fonctions interactives importantes ne sont pas admissibles. »

« Afin de déterminer si un projet est « interactif », (la SODEC) examinera le projet dans son ensemble. À ce titre, un projet admissible peut contenir des composantes interactives et linéaires pourvu que l'expérience globale proposée à l'utilisateur offre un niveau important d'interactivité. »

Q. Quelles activités peuvent faire l'objet d'une proposition d'affaires soumise dans le cadre de ce programme?

R. Les activités pouvant faire l'objet d'une proposition d'affaires doivent être porteuses et novatrices pour l'entreprise. Par porteuses, on entend des activités qui s'inscrivent dans un développement d'affaires où l'entreprise entend faire des investissements dans les prochaines années (un à trois ans) pour développer un nouveau champ d'activité en production numérique interactive en vue d'en tirer des revenus à moyen et long termes. Par novatrices, on entend des activités en production numérique interactive que l'entreprise n'a jamais réalisées depuis sa création.

Q. Le programme s'adresse-t-il aux entreprises de tous les secteurs soutenus par la SODEC?

R. Oui. Les entreprises œuvrant dans les secteurs généralement desservis par la SODEC (livre et édition, musique et variétés, production audiovisuelle – entreprises de production cinématographique, télévisuelle ou de contenu interactif – ou métiers d'art) peuvent se prévaloir du programme s'ils ont un plan d'affaires visant le développement d'un champ d'activité en interactivité.

Q. Le financement sera-t-il alloué par secteur?

R. Non. Dans la mesure où il s'agit d'un processus concurrentiel, il n'y a pas d'allocation sectorielle particulière pour ce programme qui se veut multidisciplinaire.

Admissibilité des auteurs de demande

Q. Notre entreprise présente une demande à l'égard d'une proposition, alors qu'elle a également été sollicitée en qualité de partenaire de la proposition d'une autre société. Est-ce permis?

R. Non. Une entreprise ne peut agir simultanément en tant que requérante et partenaire dans le contexte de ce programme pilote.

Q. Une société appartenant majoritairement à des intérêts étrangers est-elle admissible comme partenaire?

R. Oui. Il n'y a aucune restriction concernant le type de partenaire avec lequel l'auteur de la demande choisit de s'associer. Toutefois, l'entreprise auteure de la demande ou toute personne morale apparentée doit être le décisionnaire clé, bénéficiaire du contrôle financier et détenir une participation majoritaire.

Q. Dois-je avoir un partenaire pour être admissible?

R. Non. Une entreprise peut présenter une demande toute seule. Elle doit toutefois démontrer qu'elle possède l'expertise nécessaire à la réalisation du plan d'affaires proposé. En règle générale, la SODEC s'attend à ce que les requérants établissent des partenariats qui auront des retombées positives dans le développement et la diversification de leur modèle d'affaires.

Admissibilité des propositions

Q. Les développements d'entreprise doivent-ils être achevés dans les 24 mois suivant l'octroi du financement?

R. Oui. Le programme prévoit un délai maximal de deux ans pour la réalisation du plan d'affaires. Puisqu'il s'agit d'un programme pilote, la SODEC doit se donner le temps d'évaluer les retombées de ses interventions.

Q. Dans quelle mesure la proposition doit-elle être détaillée?

R. Si les éléments de la proposition ne sont pas tous entièrement déterminés à ce stade, il est important que la proposition soit décrite avec autant de précision que possible et que les documents soient dûment complétés.

Q. Puis-je présenter une demande en vertu de ce programme et d'un autre programme de la SODEC pour les mêmes activités?

R. Non. Ce programme pilote est destiné aux propositions qui ne sont pas admissibles au financement, en vertu d'autres programmes en cours à la SODEC.

Processus de demande et évaluation

Q. Quand les décisions relatives aux demandes seront-elles prises?

R. Le calendrier précis dépendra du nombre de demandes reçues.

Q. Qui prend les décisions de financement?

R. Un comité formé de professionnels de la SODEC accompagnés d'experts externes évaluera les demandes et prendra les décisions.

Q. Que se passe-t-il si ma proposition est acceptée?

R. Vous recevrez une lettre de confirmation qui détaillera l'offre de la SODEC, ses conditions, la documentation requise et les obligations liées à l'octroi de la subvention.